

**PROJET EDUCATIF
DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES
ET ACCUEILS DE JEUNES
DU CIAS PRIVAS CENTRE ARDECHE
JUN 2018**

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche développe une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et la jeunesse. Elle a délégué la gestion des accueils de loisirs extrascolaires 3-17 ans et accueils de jeunes (14-17 ans) conventionnés par les services de l'Etat au CIAS Privas Centre Ardèche.

Ce projet éducatif s'appuie sur le Projet social voté le 19 novembre 2014, qui affirme de fortes ambitions dans le domaine du développement social, en proximité et pour l'ensemble de ses habitants du territoire intercommunal.

Accueillir des enfants de façon collective en dehors du cercle familial est un acte éducatif. C'est pourquoi, une réflexion est portée sur la vocation et les orientations éducatives des accueils de mineurs du CIAS.

Il s'agit de répondre aux besoins des familles et d'offrir des activités de détente et de loisirs de qualité en milieu rural, tout au long de l'année.

Les contenus pédagogiques de chaque période d'accueil répondent à des valeurs éducatives permettant à chacun de s'exprimer, de se réaliser, et de s'épanouir de façon individuelle et au sein du collectif.

Si par définition les ALSH et les accueils de jeunes sont des lieux de vacances et/ou de détente, ces structures ne peuvent être de simples produits de consommation ou de garde. Ils participent à l'éducation de l'enfant et du jeune au même titre que les autres temps éducatifs.

Le projet éducatif résulte d'une démarche volontaire, et exprime une vision collective pour l'enfance et la jeunesse. Il repose sur des valeurs fondamentales partagées de la République :

Il doit donner le maximum d'atouts à chaque enfant, à chaque jeune, et cela, dès son plus jeune âge, afin de lui assurer les moyens de son émancipation et de son implication citoyenne.

La liberté, l'égalité, la fraternité et la solidarité sont dans tous les actes éducatifs. Le projet éducatif s'inscrit dans le respect des Droits de l'Homme et du citoyen et réaffirme la valeur universelle des Droits de l'Enfant.

Il est également fondé sur la laïcité, référence commune garante de la neutralité et l'égalité entre tous et toutes. Elle promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures.

Le projet éducatif se doit de promouvoir le vivre ensemble, sans discrimination de sexe, d'appartenance, d'origine, sans critère de sélection. Dans une démarche de lutte contre l'exclusion, le CIAS assure un accueil à des tarifs accessibles au plus grand nombre (tarification progressive). Il s'appuie également sur ses réseaux de transport pour faciliter la mobilité.

Il doit faciliter l'accès des services aux enfants et aux jeunes, handicapés ou d'origines différentes. Il participe à une éducation basée sur un fonctionnement pacifique et à la lutte contre les violences.

Enfants, jeunes aujourd'hui, Citoyens demain !

4 ORIENTATIONS EDUCATIVES DECLINEES EN AXES STRATEGIQUES

Orientation n°1 : Contribuer à l'émancipation individuelle et collective

C'est la volonté de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de construire leur personnalité par l'éducation à l'autonomie. Le développement de l'enfant, du jeune doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mis en œuvre dans les projets des structures.

Les activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (culturelle, artistique, sportive, manuelle, découverte...) concourent à son épanouissement. Elles lui permettent de développer ses potentialités physiques, morales, intellectuelles et d'acquérir ainsi des capacités d'autonomie. L'épanouissement de chacun est un prérequis pour accéder à l'apprentissage des règles de vie en société.

Il importe de rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs vacances et temps de loisirs.

Les différents partenaires (animateurs qualifiés ou stagiaires, prestataires impliqués, etc.) tout au long de ces apprentissages veilleront à proposer à l'enfant et au jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité, des articulations, des passerelles, des projets partagés.

- **Axe 1 : Travailler sur la notion de choix et l'expression de l'envie**

Les enfants, les jeunes sont incités à proposer des idées d'activités, des projets, à organiser leur temps libre. Cette participation permet aussi de contrecarrer la tendance à la consommation passive d'activités.

Un enfant, un jeune a besoin de rêver, de jouer, de s'éveiller. En lui proposant des activités variées et adaptées, il est amené à se découvrir soi-même (ses capacités, ses limites, ses envies, ses refus), faire des choix, prendre des décisions en fonction de ce qu'il aime, ce qu'il n'aime pas, ce qu'il ne connaît pas, ce qu'il a envie de découvrir.

- **Axe 2 : Travailler sur la confiance en soi et en l'autre**

Les équipes doivent développer un climat de confiance qui va permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe en fonction de ses capacités, de ses compétences. Le groupe n'est pas là pour juger l'autre, au contraire, tout est mis en place pour travailler avec les différences des uns et des autres.

L'enfant, le jeune s'inscrit dans une démarche de recherche de plaisir, de dépassement de soi, sans esprit de compétition.

- **Axe 3 : Permettre la prise d'initiative, la prise de décision**

Les animateurs veillent à ce que l'enfant, le jeune puisse mettre en place des activités, échanger avec ses copains.

Il est aussi important de laisser le choix des activités durant les temps libres ou éventuellement la possibilité de ne rien faire ou de rester en dehors des activités ou du groupe.

Il s'agit également de donner aux enfants et aux jeunes des repères dans un paysage complexe. Il est nécessaire d'accompagner les enfants et les jeunes notamment dans l'élaboration de parcours, des projets individuels et collectifs. Cette démarche contribue à les rendre acteurs de leurs vacances, de leur vie quotidienne, responsables et plus autonomes. C'est tout le sens de la pédagogie de l'éducation populaire à initier.

Orientation n°2 : Favoriser le vivre ensemble

C'est une valeur essentielle à transmettre à la fois pour permettre à chacun d'être reconnu (être pris en considération, être entendu, être protégé...) et inciter l'enfant ou le jeune à reconnaître l'autre. Chacun est conduit à communiquer avec autrui, voire élaborer des règles de vie commune. Le vivre ensemble, la mixité, c'est créer du lien social, contribuer à la cohésion sociale en favorisant les liens entre les enfants, les jeunes et leur famille de plusieurs communes de différents quartiers, entre les générations, les cultures, les structures (mise en réseau des professionnels de la jeunesse sur le territoire de la Communauté d'agglomération).

- **Axe 1 : Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres**

La relation enfant/adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits et des devoirs l'un envers l'autre. Pour les enfants, il s'agit de respecter les autres enfants, en acceptant leurs différences ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein des structures.

Pour les adultes et les animateurs, un comportement responsable est exigé en présence des enfants, des jeunes. De plus, ils sont garants de la sécurité affective, physique et morale des enfants, des jeunes qui leur sont confiées.

- **Axe 2 : Favoriser bienveillance et encourager les relations fondées sur le respect mutuel, le respect des règles**

Les structures d'accueils de mineurs ont vocation à amener l'enfant et le jeune à s'enrichir des différences de chacun. Apprendre à vivre ensemble, c'est aussi évoluer avec des participants du même âge, pouvoir partager ponctuellement des moments avec des participants d'un âge différent, élaborer ou découvrir des relations différentes avec des adultes, être confronté à la différence, valoriser les atouts de la diversité (refus des logiques d'exclusion).

Il s'agit également d'apprendre la tolérance notamment vis-à-vis des idées des autres, des origines sociales, culturelles ou confessionnelles. Il est nécessaire de valoriser la diversité afin de respecter les autres, soi-même et aussi l'environnement dans lequel on vit et passe des vacances.

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes porteuses d'un handicap c'est également être innovant et précurseur par la mise en place d'une véritable inclusion des enfants au sein des ALSH via une personne référente qui accompagne chaque enfant durant la période d'accueil déterminée.

Le CIAS apporte une grande importance à garantir la sécurité affective et physique de chaque enfant et jeune. Ainsi, les accueils sont organisés avec :

- un respect de la réglementation en vigueur,
- des équipements correspondant aux normes en vigueur, implantés sur des sites adaptés,
- des équipes d'animation compétentes, cohérentes et attachées au projet éducatif de l'établissement,
- une palette d'activités attrayantes et de qualité où l'on peut vivre des expériences, des relations, des apprentissages intéressants,
- du matériel performant permettant d'assurer des activités de bon niveau, renouvelé régulièrement,
- des intervenants extérieurs qualifiés, expérimentés.

La définition des règles de vie, élaborée et discutée collectivement, fixe un cadre afin que le groupe évolue en toute sécurité ; ensuite chacun doit pouvoir évoluer à son rythme.

- **Axe 3 : Favoriser l'expression**

Les activités mises en place visent à développer la créativité et l'imaginaire de chaque enfant ou jeune. Elles peuvent aussi porter des paroles. De nombreux supports existent : l'écrit, l'oral, la gestuelle, le son, la vidéo... Ils peuvent retracer des visites, des rencontres. Mais ils peuvent aussi faire émerger des expressions, des points de vue, des colères, des propositions sur des situations, le quotidien, des besoins, des projets.

L'enfant et les jeunes sont des ressources pour le futur. Les adultes doivent être à l'écoute de l'évolution des jeunes générations pour adapter les réponses à leur besoins.

Ainsi, on favorise les échanges et les relations, on crée des espaces participatifs de concertation, de débats, de rencontres et de pratiques.

En dehors des temps d'ouverture des structures, l'action éducative et les liens avec les jeunes, les familles et les autres professionnels peuvent se prolonger sur Internet et les réseaux sociaux via le dispositif Promeneurs du net par exemple.

Orientation n°3 : Promouvoir la solidarité comme valeur collective

La socialisation passe par le développement des solidarités, de l'esprit d'équipe entendu au sens d'esprit de coopération visant à atteindre des objectifs communs. Cette solidarité doit être pratiquée dès le plus jeune âge au travers d'un certain nombre de propositions visant au partage, à l'enrichissement mutuel, lié à la prise en compte des besoins de l'autre et la considération d'autrui.

- **Axe 1 : Développer la notion de coopération**

La coopération engendre une interaction avec l'autre dans le but d'atteindre un objectif commun. Elle est constituée de différentes valeurs à promouvoir sans lesquelles elle est difficilement atteignable : la communication, le respect, la confiance en l'autre.

Les équipes d'animation, sensibilisées à cette notion, doivent susciter la démarche de coopération, de faire avec les autres, d'élaborer des stratégies collectives au lieu de s'inscrire dans un esprit compétitif. Naissent ainsi l'entraide, l'ouverture à l'autre, l'action collective...

- **Axe 2 : Découvrir les territoires et sensibiliser aux enjeux environnementaux**

La Communauté d'agglomération est dotée d'une grande diversité géographique qui façonne les liens, les habitudes, les activités des habitants. Le CIAS se doit de faire découvrir cette richesse au plus grand nombre.

Il s'agit donc, à l'instar du PNR des Monts d'Ardèche, d'accompagner et sensibiliser les enfants et les jeunes à la connaissance de leur environnement local (naturel, environnemental, humain, culturel et patrimonial) afin qu'ils s'approprient leur espace de vie et le cas échéant qu'ils s'y projettent adultes. Eduquer au territoire c'est améliorer et consolider leur rôle et leur place sur cet espace de vie.

Sur un territoire labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et Territoire à énergie positive (TEPOS), il semble naturel de sensibiliser enfants et jeunes à la consommation (repas sains, équilibrés et de qualité avec des produits locaux) à l'écocitoyenneté (respect de l'environnement, recyclage des déchets, économies d'énergie...).

- **Axe 3 : Développer des partenariats**

Le CIAS compte plusieurs partenaires qui participent au bon fonctionnement des structures d'accueil dont les principaux sont :

- la DDCSPP pour l'agrément et/ ou le conventionnement des structures,
- le service PMI du Conseil départemental pour l'habilitation d'accueil pour les enfants à partir de 3 ans,
- la CAF et la MSA pour la prise en charge des bons-vacances et aides aux tiers, le versement des prestations de service ordinaires et du Contrat enfance jeunesse.

Le CIAS adhère à la charte qualité de la Commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE).

Par ailleurs, de manière transversale, il est pertinent de faire découvrir aux enfants et jeunes des compétences et actions mises en œuvre par la Communauté d'agglomération et le CIAS, voire de les impliquer dans des projets : sur le thème de la mobilité, la culture (ex. de la convention d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie), les sports, les déchets...

Les partenariats avec les associations locales du territoire, (culturelles, sportives, solidarité, environnementalistes, d'éducation populaire...) les établissements scolaires, les ressourceries, déchetteries, les maisons de retraite, médiathèques, théâtre... sont encouragés.

Orientation n°4 : Développer les liens avec les parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, ce sont les principaux acteurs de la transmission de valeurs. L'enfant a besoin de s'inscrire dans l'histoire de sa famille. Les parents doivent donc être valorisés en tant que citoyens responsables, en même temps que leur est reconnue une compétence éducative pleine et entière. Les éducateurs extérieurs à la famille ont à prendre en compte, dans leur propre action, cette place particulière et prééminente des parents, en cherchant notamment à lier des relations durables de confiance.

- **Axe 1 : Permettre et faciliter le dialogue entre les équipes et les familles**

Pour faire le lien entre les temps et lieux éducatifs, il est nécessaire, au quotidien de créer les conditions de l'échange, parents - directeur, parents – animateurs (coin café, supports de communication...).

Les familles peuvent également faire part de remarques et propositions tout au long des périodes d'ouvertures et à l'issue de celles-ci. Au-delà des échanges directs avec les parents, il est possible de communiquer avec eux avec de nouveaux modes de communication (via les réseaux sociaux par exemples).

- **Axe 2 : Favoriser l'implication des familles**

Dans certains cas, des réunions d'information et d'échange avec les familles peuvent être organisées (présentation d'un séjour accessoire, d'un projet annuel...). La participation des familles peut être également la bienvenue lors de l'organisation de temps forts (spectacle, participation aux sorties...);

- **Axe 3 : Développer des projets autour de la parentalité,**

Le soutien à la parentalité recouvre une large gamme de dispositifs et d'actions qui ont pour objet de proposer aux parents les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...

Cela passe par la diffusion d'informations ciblées, d'accompagnements thématiques (outils et méthodes), de temps d'écoute, de rencontres ou d'échange en direction des parents et/ou entre parents vis à vis de leurs enfants ou adolescents (groupes de paroles, soirées thématiques, soutien aux parents isolés).

Mise en œuvre et évaluation

Le projet éducatif est revu régulièrement et validé par le Conseil d'administration du CIAS. Les familles peuvent être associées à son élaboration.

Il est mis à leur disposition lors de l'inscription des enfants et des jeunes à tout moment durant la période d'ouverture des structures, aux équipes d'animation avant leur entrée en fonction et dans le cadre de la préparation du projet ainsi qu'aux représentants de l'Etat lors de la déclaration officielle et en cas de visite.

Les organisateurs sont à l'écoute des remarques et propositions éventuelles émanant de l'ensemble de ces acteurs de l'éducation.

A partir du présent projet éducatif, un projet pédagogique, élaboré de façon concertée, est constitué avec l'ensemble de l'équipe d'animation pour chaque période d'accueil afin de préciser les conditions d'accueil et le contenu des animations proposées.

Avec des supports adaptés, les accueils sont évalués par les participants. Les familles peuvent également faire part de remarques et propositions tout au long des périodes d'ouvertures et à l'issue de celles-ci. Les équipes d'animations réalisent également une évaluation.

L'ensemble de ces réflexions et bilans permettent au CIAS d'apporter les réajustements nécessaires pour améliorer la qualité des propositions mises en place.